

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 5 juin 2026

Séance du vendredi 5 juin 2026 21:00 à Mairie

Quorum : 6

Membres présents :

Daniel LABURTHE, Michelle LAPORTE , Jérôme BUFFAUMENE , Béatrice BEYRIS, Marie-Line GUEZENNEC, Marion TARBE, Coralie DULHOSTE, Jérôme CONTRE, Jérôme JAMMOT, Joël NISSEFORT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Dominique AUBY

Président de séance : Daniel LABURTHE

Secrétaire de séance : Michelle LAPORTE

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente	
2	Election du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales	

Détails des projets / délibérations : D 202615

Election du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales

Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1 000 hab.).

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (*en attente de la nouvelle instruction*) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme LAPORTE Michelle-Mme GUEZENNEC Marie-Line et Mme TARBE Marion -Mme DULHOSTE Coralie. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Commune de Mauléon-d'Armagnac



Publié le : 16/09/2026 09:09 (Europe/Paris)

Par : Mairie

https://www.intramuros.org/mauleon-darmagnac/documents_administratifs/78511

b) Élection du délégué (ou des délégués)

Les candidatures enregistrées :

M. LABURTHER Daniel

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. LABURTHER Daniel : 9 voix
- M. LABURTHER Daniel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Commentaires :

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Michelle LAPORTE



Fait à Mauléon-d'Armagnac,
Le 08/06/2026 ,
Le Maire



Commune de Mauléon-d'Armagnac

